

L'idée fédérale européenne est une idée aussi riche et ambitieuse que complexe. Elle est précédée par l'historiographie fédéraliste de l'Europe : des travaux scientifiques d'ampleur ont été consacrés à la confrontation de l'Union européenne aux modèles fédéraux préexistants ; elle est aussi un appel urgent : appel à réinventer des procédés fédératifs adaptés à la singularité et l'originalité de la construction de l'Union européenne. Pour la comprendre simplement, on peut dire qu'elle est celle qui éclaire, guide et conduit le processus fédératif en Europe. Comme l'étoile polaire indique le Nord, l'idée fédérale indique une voie. Elle est une direction parmi d'autres concurrentes.

L'innovation de ce colloque tient à la méthode comparative qui a été retenue. Sur le territoire européen et au-delà, l'État connaît différentes formes d'organisation : unitaire décentralisée, régionale ou fédérale. La démarche vise à recueillir les visions scientifiques de professeurs spécialistes des systèmes juridiques, venus d'États fédéraux (États-Unis, Allemagne, Suisse, Belgique) ou d'États régionaux (Espagne, Italie) pour mener une réflexion sur l'idée fédérale européenne, en dressant un bilan passé et avenir. Il s'agit de changer de focale : sortir du cadre conceptuel français où ces questions ont déjà été largement explorées pour s'intéresser à ce que peuvent nous apprendre les analyses comparatives.

Une telle analyse a des **visées concrètes** : l'expérience historique, juridique et politique des États fédéraux et régionaux peut être utile et instructive pour l'Union. Autrement dit, les expériences d'hier peuvent nourrir l'idée fédérale européenne de demain.

Charlotte DENIZEAU, Maître de conférences Université Paris II Panthéon-Assas,
Membre du Centre de Droit public comparé.

Inscriptions : cdpc@u-paris2.fr



CDPC
CENTRE DE DROIT
PUBLIC COMPARÉ

L'IDÉE FÉDÉRALE EUROPÉENNE

PASSÉ ET AVENIR

À LA LUMIÈRE DU DROIT COMPARÉ

5 AVRIL 2018

AU CENTRE PANTHEON - SALLE DES CONSEILS



12 place du Panthéon, 75 005 Paris

Début 9 h. Accueil et ouverture par M. Guillaume LEYTE, Président de l'Université Paris 2, Panthéon-Assas.

Matinée présidée par Edouard DUBOUT, professeur Université Paris 2, Panthéon-Assas

I. INTRODUCTION TRANSVERSALE SUR L'IDÉE FÉDÉRALE EUROPÉENNE : VISIONS CROISÉES, PASSÉ ET AVENIR. (9H15-10H15)

La naissance de l'idée, ses réalisations concrètes, ses pierres d'achoppement et les perspectives

- **Christoph SCHÖNBERGER, professeur, Université de Constance, Allemagne**
« Penser l'Union Européenne à la lumière du fédéralisme »
- **Claude BLUMANN, professeur émérite, Université Paris 2, Panthéon-Assas.**
« L'Union européenne et le fédéralisme : espoirs, occasions manquées, désillusions »

PAUSE CAFÉ (10H20-10H40)

II. TABLES RONDES.

*1. PEUPLE EUROPEEN * (10H45-11h45)

La quête d'un *peuple* européen est-elle une condition préalable et indispensable au développement d'une Union fédérale ou peut-on s'en passer ? Pourquoi l'expression "*We the People*" au frontispice de la Constitution américain semble toujours autant manquer à l'Union ? Ce manque est-il indépassable ?

- **Joseph HOFFMANN, professeur, Université d'Indiana, USA**
« Building a federation of citizens — the American experience »
- **Hugues DUMONT, professeur, Université Saint-Louis, Bruxelles, Belgique**
« La légitimité démocratique dans un Etat fédéral plurinational et dans une Fédération plurinationale : une comparaison entre l'Etat belge et l'Union européenne ».

* 2. PRIMAUTE DU DROIT DE L'UNION * (11h45-12h30)

Pourquoi l'Europe n'a pas réussi à renforcer la mise en œuvre du droit de l'Union comme les États-Unis (*Supremacy Clause*), l'Allemagne (*Bundesrecht bricht Landesrecht*) ou la Suisse (*Bundesrecht bricht kantonales Recht*) l'ont fait ? Comment les Etats fédéraux ont-ils procédé pour faire accepter cette primauté aux Etats fédérés et aux citoyens ? Quelles sont les perspectives pour l'Union?

- **Giacomo DELLEDONNE, professeur, Université Scuola superiore Sant'Anna, Italie**
« La culture juridique italienne face à la primauté du droit européen : le long chemin des "contre-limites" »
- **Débats**

PAUSE DÉJEUNER (13 H-14H30)

Après-midi présidée par Myriam BENLOLO-CARABOT, professeure, Université Paris-Ouest, Nanterre La Défense

* 3. GOUVERNEMENT EUROPEEN (14H30-15H30)

* Quel gouvernement pour l'Europe si l'on poursuit l'idée fédérale européenne ? Une gouvernance simple ou un véritable gouvernement capable de proposer des lois, votées par le Parlement européen ? Et si au gré d'une révision des traités, on mettait en place un véritable gouvernement pour l'Europe, lequel choisir : régime présidentiel, régime parlementaire ?

- **Aurélié DUFFY, professeure, Université de Lorraine (Vision Royaume-Uni)**
« Quel gouvernement pour l'Europe ? Réflexions sur le fédéralisme et le régime parlementaire à la lumière de l'expérience britannique ».
- **Vincent MARTENET, professeur, Université de Lausanne, Suisse** « Régime collégial, bicamérisme, légitimité et subsidiarité : réflexions à partir du fédéralisme suisse »

* 4. DROITS FONDAMENTAUX ET COURS SUPREMES (15H30-17H)

* Le renforcement de la protection des droits fondamentaux est-elle la meilleure voie pour construire durablement une Union fédérale ? Quel peut être le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne par rapport aux Cours suprêmes des États fédéraux ? Quel est le rôle de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la fédéralisation de la justice européenne ?

- **Wanda MASTOR, professeure, Université de Toulouse 1 Capitole, France**
« Penser les droits fondamentaux par le prisme du fédéralisme : l'exemple de la Cour suprême des Etats-Unis ».
- **Daniel SARMIENTO RAMIREZ-ESCUADERO, professeur, Université Complutense de Madrid, Espagne**
« La Charte des Droits Fondamentaux et la fédéralisation de la justice européenne : de la coopération des juges à l'intégration judiciaire »
- **Thomas GIEGERICH, professeur, Université de la Sarre, Allemagne**
« Federalist and Antifederalist Forces in the Multilevel System of Human Rights Protection in Europe »

CONCLUSIONS : JEAN PAUL JACQUÉ, professeur émérite, Université de Robert Schuman de Strasbourg (17H-17H30)